Séance du Conseil de Ville du 27 mars 2023, à 19 heures Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal n° 4 / 2023

- 1. Communications du Président du Conseil de Ville
- 2. Appel
- 3. Procès-verbal nº 3 du 27 février 2023
- 4. Questions orales
- 5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de
 - Mme Nathalie Martine Marguerite Rodriguez
- 6. Approbation du budget 2023
- 7. Développement de l'interpellation 3.02/23 « Marketing dans l'action et la politique publique. L'utilisation de techniques comportementales et publicitaires afin d'entrainer des changements de comportement des usagers par des mesures indirectes de rééducation. Est-ce compatible avec le libre arbitre démocratique de citoyens et de consommateurs autonomes et responsables ? », UDC, M. Dominique Bättig
- 8. Développement de l'interpellation 3.03/23 « Projet de révision du RCC », PS, Mme Jeanne Boillat
- 9. Réponse au postulat 4.03/22 « Protéger les sols pour protéger les eaux », PS, M. Christophe Badertscher
- Réponse à la question écrite 2.08/22 « Canicules, climatisation, panneaux solaires : climatiser avec de l'électricité renouvelable est-il possible ? », PS, M. Marc Ribeaud
- 11. Divers

1. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Khelaf Kerkour ouvre la séance et salue l'assemblée. Il indique qu'aucun point de l'ordre du jour ne sera entamé après 22h30. Il signale qu'une carte de vœux circulera pour souhaiter une heureuse retraite à Mme Edith Cuttat Gyger, la chancelière communale, qui a également assumé le secrétariat du Conseil de Ville pendant de longues années.

2. APPEL

Conseil de Ville

41 membres sont présent-es :

Mme, M., Khelaf **Kerkour**, président, Pascal **Domont**, 1^{er} vice-président, Michel **Rion**, 2^e vice-président, Pauline **Rais**, scrutatrice 1, Noémie **Chiffelle Lachat**, scrutatrice 2.

Mme, M., Iskander Ali, Jordan Ali, Christophe Badertscher, Dominique Bättig, Florian Battilotti, Ignace Berret, Jeanne Beuret, Maël Bourquard, Dominique Bugnon, Pascal Faivre, Patrick Frein, Gaëlle Frossard, Christophe Günter, Florine Jardin, Alexandre Kaiser, Asad-Uz-Zaman Kazi, Léo Macquat, Agnès Maeder, Suzanne Maitre Schindelholz, Lisiane Poupon, Marc Ribeaud, Céline Robert-Charrue Linder, Tania Schindelholz, Annie Schneider, Laurence Studer, Colin Vollmer, Mérane Woudman

M. Serge Beuret est excusé et remplacé par M. Olivier **Schaller** Mme Céline Blaser est excusée et remplacée par Mme Magali **Rohner**

- M. Pierre Brulhart est excusé et remplacé par M. Julien Paratte
- M. Jérôme Corbat est excusé et remplacé par M. Matthieu Weissbrodt
- M. Laurent Crevoisier est excusé et remplacé par Mme Baïlo Hawa Diallo-Rottet

Mme Leila Hanini est excusée et remplacée par Mme Jeanne Boillat

M. Jean-François Lovis est excusé et remplacé par M. Steve Claude

M. Pierre-Xavier Meury est excusé et remplacé par Mme Christine **Domont** Mme Céline Petermann est excusée et remplacée par Mme Sandra **Hauser**

Conseil communal

M. Damien Chappuis, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick Chapuis, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel Koller, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Mme Murielle Macchi-Berdat, Département de l'énergie et des eaux

M. Claude Schluchter, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Catherine Friedli

Huissier

M. Roland Moritz

3. PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal n° 3 du 27 février 2023 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

- **M. Pascal Faivre**, PLR et PVL, fait part de la déception du nouveau tenancier de La Blancherie, à qui la Commune a promis une réfection de terrasse qui se fait attendre. L'aubergiste patientera jusqu'à fin avril pour obtenir une promesse écrite que les travaux seront terminés à Noël, sans quoi il quittera les lieux. M. Faivre demande si cette promesse sera faite.
- **M. Claude Schluchter** se dit étonné de l'exaspération du tenancier. Les travaux seront effectués, sous réserve de l'approbation du Conseil communal puis du Conseil de Ville, vraisemblablement en mai. Le cas échéant, il faudra encore attendre la fermeture annuelle de la piscine extérieure, à l'automne. Enfin, les travaux devront s'échelonner sur un laps de temps qui permette de limiter au maximum la fermeture de la salle intérieure. En tout état de cause, le contrat de bail permet au locataire de s'en aller, mais ce n'est pas le souhait du Conseil communal.
- M. Pascal Faivre n'est pas satisfait.

Mme Laurence Studer, UDC, juge catastrophique la conduite du dossier Clair-Logis et regrette le manque de courage du Conseil communal, qui a fait savoir par courriel au Conseil de Ville qu'il renonçait à l'achat du bâtiment. Mme Studer en vient à se demander si la capitale jurassienne se soucie de ses seniors.

M. Patrick Chapuis explique que si le Conseil communal a renoncé à l'achat du bâtiment, c'est que les priorités sont ailleurs, du côté des Arquebusiers et de Gare Sud, et que les finances ne permettent pas cet investissement, car les fonds propres manquent. Le conseiller communal indique que ni l'acte notarié de décembre 2020 ni la motion 5.12/20 n'obligent à acquérir ce bâtiment, « à part si des obligations juridiques sont nées à charge de la Commune à la suite de pourparlers avec l'actuel propriétaire ».

Mme Laurence Studer n'est pas satisfaite.

- **M. Patrick Frein**, Le Centre, souhaite savoir si le Conseil communal a évoqué la problématique des droits humains au Nicaragua avec l'ambassadrice de ce pays en Suisse, reçue récemment à Delémont.
- **M. Damien Chappuis**, maire, indique que Mme Murielle Macchi-Berdat et lui-même ont reçu la délégation nicaraguayenne dans le strict cadre du jumelage entre Delémont et La Trinidad et des 10'000 francs qui lui sont consacrés annuellement. Le thème des droits de l'homme n'a pas été abordé, mais le maire précise que le Conseil communal « n'est pas d'accord avec ce qui se passe au Nicaragua ».
- M. Patrick Frein est partiellement satisfait.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, observe qu'alors qu'un jeune activiste du climat vient d'être condamné pour avoir brièvement perturbé la circulation en Vieille Ville, des véhicules entravent quotidiennement le passage des piétons, cyclistes et poussettes à la Porte-au-Loup. Ces infractions-là étant du ressort de la police municipale, Mme Rober-Charrue Linder aimerait savoir ce qui est entrepris pour résorber ce problème.

M. Damien Chappuis, maire, a pris contact avec le commissaire et une missive a été envoyée à l'ensemble du corps de police pour l'inviter à verbaliser les contrevenant·es et régulariser la situation à cet endroit en particulier.

Mme Céline Robert-Charrue Linder est satisfaite.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT·E·S, aimerait sauver le ginkgo du sous-voies, condamné semble-til dans le cadre du projet de Gare Verte des CFF. Or cet arbre, bien que « crevotant dans son bac », pousse, même si c'est très lentement. Mme Rohner demande si une transplantation en pleine terre est prévue, et, plus largement, si une arborisation subsistera à cet endroit.

M. Emmanuel Koller est porteur d'une bonne nouvelle : l'architecte des CFF évoquera avec un responsable d'UETP l'état de santé de cet arbre et sa possible survie, dans son bac ou ailleurs. Il est actuellement en sursis. Le conseiller communal n'en sait pas plus pour le moment.

Mme Magali Rohner est satisfaite.

- **M.** Dominique Baettig, UDC, évoque une rixe nocturne survenue il y a deux ans entre deux bandes rivales. Il aimerait savoir si ce phénomène est fréquent à Delémont, si l'identité et les motivations des protagonistes sont connues et comment ces incidents sont gérés.
- **M.** Damien Chappuis, maire, ne cerne pas à quelle rixe en particulier il est ici fait référence, mais il juge ces événements peu fréquents. Il se renseignera volontiers auprès du commissaire pour obtenir des statistiques mais souhaiterait que le conseiller de ville étaye quelque peu les propos tenus à la tribune.
- M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.
- **M. Florian Battilotti**, PSD-JSJ, revient sur l'essai d'application du 30 km/h accepté par le Conseil de Ville fin 2020. Cet essai, prévu sur le tronçon faubourg des Capucins route de Porrentruy, revêt une importance particulière alors qu'une école doit sortir de terre aux Arquebusiers. M. Battilotti aimerait donc savoir où en est le dossier et attend un plan de réalisation.
- **M. Emmanuel Koller** rappelle qu'il y a toujours des oppositions, actuellement traitées à l'échelon du Canton. Un retour est attendu de ce côté et il n'est pas possible d'agir avant.
- M. Florian Battilotti est satisfait.

Mme Suzanne Maitre Schindelholz, PCSI, regrette que *Saturne*, du sculpteur André Ramseyer, ait été reléguée dans un dépôt des Transports publics en zone industrielle. Acquise en 1987, l'œuvre a longtemps été exposée devant le Musée jurassien. Mme Maitre Schindelholz verrait d'un bon œil sa relocalisation dans un rond-point ou un jardin public et demande si le Conseil communal partage cet avis.

M. Claude Schluchter indique en préambule qu'un inventaire des œuvres d'art en mains publiques est en voie d'achèvement et une réflexion en cours pour une meilleure mise en valeur, que ces œuvres stagnent dans un éco-point ou dans un bureau, afin que le public puisse les voir. Places publiques, chemins piétonniers ou ronds-points sont évoqués. Concernant *Saturne*, le conseiller communal précise tout de même que les employés de la voirie en sont contents.

Mme Suzanne Maitre Schindelholz est partiellement satisfaite.

- **M.** Christophe Günter, PLR et PVL, revenant sur la récente visite de l'ambassadrice du Nicaragua à Delémont, critique notamment la réception de cette dernière sur la place de la Liberté, sachant qu'elle représente un État totalitaire qui n'a en particulier pas condamné l'agression russe en Ukraine.
- M. Damien Chappuis, maire, précise que les autorités delémontaines n'ont pas reçu l'ambassadrice et sa suite sur la place de la Liberté et que l'échange a porté strictement sur l'aide à la ville de La Trinidad dans le cadre du jumelage. Le groupe Nicaragua a fait venir cette délégation à Delémont ; pour sa part, le Conseil communal déplore les agissements du régime nicaraguayen actuellement en place.
- M. Christophe Günter est satisfait.
- **M. Jordan Ali**, PSD-JSJ, trouve le chemin des Vies-Ste-Catherine toujours aussi dangereux pour ses usagers non motorisés, malgré la pose d'un panneau 40km/h. Il demande combien de temps il faudra attendre encore une meilleure gestion de la circulation à cet endroit.

- **M.** Emmanuel Koller espère qu'une voie d'accès provisoire au chantier de la déchèterie sera en place fin 2024, moment où le chemin sera dédié entièrement à la mobilité douce. En attendant, la pose d'une signalisation ou d'autres mesures de modération sera envisagée.
- M. Jordan Ali est partiellement satisfait.
- **M. Matthieu Weissbrodt**, CS-POP et VERT·E·S, s'inquiète de la faible pluviométrie prévue pour la belle saison, qui fait craindre des pénuries d'eau. M. Weissbrodt souhaite connaître le niveau des nappes phréatiques, les mesures contraignantes à disposition pour faire économiser l'eau et la volonté du Conseil communal de recourir à ces mesures.

Mme Murielle Macchi-Berdat indique que le niveau des nappes est actuellement plus ou moins dans les normes, mais qu'on n'y pompe pas. Plus révélateur du stress hydrique actuel, le débit de la source de Develier, à 600 litres/minute, la moitié moins que la normale, et de la source de La Doux à 1'130 litres/minute, 37% de moins que la normale. À une période où l'on accumule habituellement pour l'avenir, c'est inquiétant. La chance de Delémont et des communes raccordées, c'est l'interconnexion en eau potable avec Moutier depuis 2018. Avant d'en arriver à une éventuelle sollicitation de cette eau de secours, la commune informera la population sur les économies d'eau et reconduira si nécessaire l'arrêt des fontaines. En dernier recours, il y a la répression, qui peut aller jusqu'à des amendes de 40'000 francs.

M. Matthieu Weissbrodt est satisfait.

5. PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

<u>DÉCISION</u>: la promesse d'admission à l'indigénat communal de

- Mme Nathalie Martine Marguerite Rodriguez

est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

6. APPROBATION DU BUDGET 2023

- **M. Khelaf Kerkour**, président, indique que les propositions de modifications interviendront lors de la discussion sur les fonctions uniquement, soit dans la discussion de détail.
- **M. Damien Chappuis**, maire, rappelle que le budget boucle sur un excédent de charges de 1'260'911 francs selon la rubrique 900 (compte général sans le résultat des services autofinancés), et un excédent de charges de 1'646'431 francs du compte de résultat global (rubrique 90). Les charges s'élèvent à 132'813'981 francs et les revenus à 131'553'070 francs. Malgré ce résultat déficitaire, le souhait du Conseil communal est de continuer à financer les prestations comme actuellement et de réaliser encore des investissements assez importants, mais des mesures devront être prises pour équilibrer les budgets futurs. Certains éléments contextuels expliquent en partie ces mauvais résultats, comme la baisse linéaire de 1% de l'impôt sur 12 ans, la RFFA, les amortissements sur investissements selon MCH2 ou l'augmentation des charges cantonales. Par ailleurs, la compensation du renchérissement pour 2023 a été octroyée à l'ensemble du personnel à hauteur de 2,7% et, finalement, les charges d'électricité et de combustible ont explosé. Lors de la première lecture en septembre 2022, le budget présentait un déficit proche de 3'400'000 francs ;

le Conseil communal a alors demandé à chaque service de proposer de nouvelles mesures pour réduire le déficit, qui a pu être réduit de 2'200'000 francs. Afin de retrouver des budgets équilibrés à l'avenir, le Conseil communal entend demander une analyse à un mandataire externe spécialisé en finances publiques. Son financement passera par le crédit du Conseil communal. Ce projet n'attend que le feu vert du Conseil de Ville au budget ce soir et passera en séance de l'Exécutif le 4 avril prochain.

M. Chappuis indique encore que le budget n'arrive qu'à fin mars devant le Conseil de Ville en raison du passage à la nouvelle législature, puisqu'il a fallu constituer, puis réunir la nouvelle Commission des finances. Ladite commission a préavisé favorablement l'entrée en matière uniquement, les groupes ayant l'intention de faire des propositions qui conditionneront leur vote final.

Mme Christine Domont, PLR et PVL, indique que bien qu'inquiet, son groupe ne combattra ni l'entrée en matière ni le budget, car il compte sur la nouvelle équipe au Conseil communal pour prendre ses responsabilités et limiter les dégâts. Mme Domont n'en constate pas moins que l'endettement par habitant atteint plus de 7'700 francs et qu'il est temps de le limiter en renonçant aux dépenses non indispensables. Le PLR et PVL refusera donc tout crédit ne lui semblant pas obligatoire et réclame une politique de priorisation des projets d'investissement, aussi face au risque d'augmentation des taux d'intérêt. « Des projets qui fonctionnent plutôt que des projets qui brillent », résume l'élue. Autre point problématique selon elle, le degré d'autofinancement, à 18%, directement lié à l'endettement de la Commune. Il faut augmenter

les revenus pour subvenir aux dépenses et le PLR prône par exemple depuis longtemps une « vraie » politique de la population, passant notamment par de l'habitat individuel. Il est temps d'agir, pour Mme Domont, alors que la Ville puise 650'000 francs dans ses dernières réserves.

- M. Patrick Frein, Le Centre, voit en ce budget une « catastrophe », avec des indicateurs financiers en rouge vif, dette par habitants, capacité d'autofinancement, quotient de l'excédent par habitant. Plus de réserves, et pas de véritable plan financier, pas de priorités en matière d'investissements. On attend, observe Le Centre, les résultats du travail d'un expert et d'ici-là on pérennise des postes aux SID et on creuse encore le déficit pour permettre à Clair-Logis de garder la tête hors de l'eau. Pour M. Frein, Clair-Logis est à la Municipalité ce que Crédit Suisse est à la Confédération. Il rappelle aussi les prédictions faites par son parti en 2018, lorsque le Conseil de Ville a accepté la création de 18 postes de 2018, et qui se matérialisent maintenant sous la forme d'un déficit structurel. Le spectre d'une augmentation de la quotité d'impôts rôde, alors que la population n'augmente pas. Le Centre refusera l'entrée en matière.
- **M.** Ignace Berret, PCSI, juge que c'est moins l'impressionnant déficit de ce budget que les perspectives à moyen et long terme qui interpellent. Il voit une incohérence entre l'augmentation des charges de personnel et le nombre de mandats externes qui reste stable et très élevé et s'inquiète de l'accumulation des investissements. L'engagement d'un analyste permettra sans doute d'aller au fond des choses et de conduire à une politique économique rationnelle, mais M. Berret aimerait savoir quel mandat sera confié à cet expert et souhaite que la CGVC soit mise au courant de l'issue de ses travaux. En attendant, le PCSI fera des propositions pour adapter le budget qu'il acceptera en priorisant des projets trop rapidement mis de côté au profit de projets dont l'importance parait plus relative.
- M. Maël Bourquard, PSD-JSJ, apprécie en préambule la présentation très transparente de ce budget 2023. En souci à la lecture des chiffres déficitaires de cette prévision, le groupe espère encore que les comptes 2022 de la Commune surprendront en bien, à l'instar de ceux du Canton, en raison de rentrées plus importantes que prévu. Il invite à la circonspection car un budget, ce n'est pas les comptes, mais trouve intéressant que le nouveau Conseil communal ouvre les feux avec un mandat externe, au sujet duquel M. Bourquard souhaite d'ailleurs des précisions tout en le saluant. Évoquant de possibles recettes supplémentaires, il cite la taxe immobilière, fixée à 1,3‰ à Delémont, qui est de 1,5‰ dans d'autres communes voisines. Le Conseil communal avait par ailleurs évoqué en son temps des discussions pour parvenir à une meilleure répartition entre communes, Delémont étant prétéritée par son statut de commune-centre. En attendant, dit M. Bourquard, on fait des économies, et on les fait dans le social. Des neuf fonctions, seul le budget de la fonction cinq, celle de la prévoyance sociale, est en repli, ce qui est interpellant. Tout comme les groupes l'ayant précédé, le PSD-JSJ souhaite moins de mandats externes, notamment à UETP, qui sont directement liés à des investissements. Le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière.
- M. Dominique Baettig, UDC, s'alarme de constater que les réserves sont épuisées. Les défauts des budgets communaux depuis des années sont répétitifs: augmentation des charges de personnel, trop de crédits d'études, trop d'externalisation de choix décisionnels. Il serait intelligent politiquement de fixer une limite à cette nouvelle démocratie des experts intelligents spécialistes qui depuis l'extérieur disent ce qu'on doit faire... avec l'aide de l'A.I. Ce qu'on nous propose, c'est un peu le même modèle que pour surveiller la santé du tilleul de la place de la Liberté, il est connecté à une Haute école. On sait ce qui ne va pas, ce qu'on peut faire, il faut arrêter de chercher des responsabilités et des solutions extérieures. L'endettement augmente? Les charges cantonales imposées aussi? Plusieurs élu·es sont aussi député·es et peuvent peut-être quelque chose pour diminuer l'étranglement sur la gorge des communes. Il est selon lui urgent de reprendre la souveraineté de l'entité la plus proche de la population, d'augmenter l'efficience du personnel de la Commune en augmentant sa compétence et ses possibilités de faire des propositions. L'UDC s'oppose à l'entrée en matière.

Mme Tania Schindelholz, CS-POP et VERT-E-S, salue l'effort consenti par les services pour ne pas trop grever le budget mais regrette que les principales économies se fassent sur le dos des prestations sociales et familiales; elle y voit une volonté politique de réduire les coûts dans les aides qui offrent une bouffée d'oxygène aux personnes en situation précaire. Mme Schindelholz indique que son groupe agira pour que des moyens supplémentaires permettent de développer des projets favorisant l'économie circulaire, la mobilité douce, mais aussi une meilleure transversalité entre services et une plus grande transparence, également dans les services autofinancés. Elle salue la volonté du Conseil communal de faire appel à un mandataire externe et indique que le CS-POP et VERT-E-S acceptera l'entrée en matière.

M. Damien Chappuis, maire, demande une prolongation de son temps de parole.

<u>DÉCISION</u>: la prolongation du temps de parole est acceptée.

M. Damien Chappuis, maire, retient de ce qu'il vient d'entendre une volonté de l'ensemble des groupes d'avoir une priorisation par rapport à ce que la Commune offre à la population, que ce soit par l'intermédiaire

des prestations ou des investissements. Il a entendu la critique par rapport aux crédits d'étude. Il s'inscrit en faux quant au fait que le budget serait de droite, de gauche ou du centre, le budget a été élaboré dès maijuin 2022 et le Conseil communal issu des élections de l'automne dernier n'y a pas retouché grand-chose. Répondant à chacun-e, il entend l'inquiétude du PLR par rapport à l'endettement et précise que le compte des investissements qui figure dans le budget n'est pas soumis au Conseil de Ville ce soir. C'est au fur et à mesure que ces projets arriveront devant le législatif et qu'ils pourront y être discutés. L'étude externe doit aider à les prioriser. Il a entendu également la volonté du PLR et PVL d'augmenter la population, une campagne marketing sera lancée prochainement pour attirer de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises. Au Centre qui évoque un gouffre il indique que les comptes ont toujours été bénéficiaires depuis 2010, que les budgets ne sont pas exagérément pessimistes. Il espère que cela sera encore le cas cette année. Le sujet Clair-Logis sera évoqué dans la discussion de détail. Quant aux précisions demandées par le PSD-JSJ et le PCSI sur l'analyse externe, celle-ci est devisée à quelque 100'000 francs, à prélever sur le crédit du Conseil communal pour 2023 et 2024. Un travail de fond sera mené dans les services, au niveau des processus, des synergies possibles, des économies ou de l'augmentation des produits. À M. Bourquard, le maire indique que la marge de manœuvre de la Ville, sur un budget de 135 millions de francs, se situe entre 25 et 30 millions de francs une fois enlevées les charges liées, aux communes du district ou au Canton. Sur ce sujet, il y a encore du travail, comme l'a dit M. Baettig, la répartition des tâches et charges Canton -Communes est en pause depuis trop longtemps. L'augmentation de la taxe immobilière n'a pas été débattue au Conseil communal. Pour ce qui est des coupes dans le social, contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres services, le détail a été demandé, c'est la micro-analyse du groupe CS-POP et VERT-E-S. M. Chappuis invite à accepter l'entrée en matière.

DÉCISION: l'entrée en matière est acceptée par 33 voix contre 7.

M. Khelaf Kerkour, président, indique que les votes interviendront à la fin du débat, et que les propositions sur rubriques doivent être faites par écrit. Il rappelle qu'aucune modification ne peut être apportée au rapport du Conseil communal, pages 3 à 49, et en particulier au compte des investissements, page 27 et suivantes. Mais ce rapport peut être commenté.

Rapport:

M. Olivier Schaller, Le Centre, signale une erreur à la page 13. Selon lui, le total des revenus du budget, de 131'553'070 francs, qui sert de base de calcul pour les principales compétences financières, comprend à tort les écritures de bouclement des financements spéciaux, déficitaires pour 1'307'720 francs, et l'émolument pour l'épuration des eaux usées, de 2'400'000 de francs, qui figure à la fois dans le Service de l'eau et dans celui de l'épuration. Le bon chiffre est 127'845'350 francs.

Mme Laurence Studer, UDC, mentionne un crédit d'étude « pharaonique » à la page 37 pour une conduite d'eau et un réservoir entre Develier et Delémont.

M. Damien Chappuis, maire, répond à M. Schaller que le Délégué aux affaires communales sera consulté sur le point soulevé et que les corrections nécessaires seront faites, le cas échéant.

Mme Murielle Macchi-Berdat répond à Mme Studer que l'on parle ici de la construction du réservoir Champ Patau III et du remplacement de l'importante conduite Develier – Delémont. La sécurité de l'approvisionnement de toute une partie de la ville en dépend. C'est un investissement important de 9'500'000 francs, et donc 850'000 francs de crédits d'études d'avant-projet et ce projet, pour la construction des ouvrages et leur modélisation, est amplement justifié.

Fonction 0, administration générale

La parole n'est pas demandée.

Fonction 1, ordre et sécurité publique

M. Olivier Schaller, Le Centre, propose une diminution de 50'000 francs, de 200'000 francs à 150'000 francs à la rubrique *1401.31320.40 - honoraires et prestations de service* pour le cadastre. Il ne conteste pas le bien-fondé de la dépense, mais ne pense pas qu'on arrivera à dépenser un tel montant en une année.

Mme Suzanne Maitre Schindelholz, PCSI, propose une diminution de 40'000 francs, de 60'000 francs à 20'000 francs, à la rubrique *1114.31320.00 - agents de sécurité*. Elle doute de l'efficacité du dispositif mis en place en Vieille Ville les week-ends, mais estime que le mandat peut être maintenu ponctuellement pour les manifestations.

Mme Jeanne Beuret, CS-POP et VERT·E·S, propose une diminution de 60'000 francs, de 60'000 francs à 0 franc, à la rubrique 1114.31320.00 - agents de sécurité. Elle estime que les restaurateurs pourraient financer eux-mêmes le maintien de l'ordre en Vieille Ville, comme le fait le SAS, mais verrait bien 20'000 francs aller tout de même à la police locale pour assurer sa mission de police de proximité.

Mme Laurence Studer, UDC, revient sur les pages 46-47 du rapport, personnel RH, pour proposer d'enlever 50'000 francs aux 597'734 francs de charges du service du personnel.

- **M. Marc Ribeaud**, PSD-JSJ, relaie le souci de Mme Studer, via la rubrique *0222.31320.00, projets RH et mandats à tiers*, dotée de 104'7000 francs. Une proposition pourrait être faite selon les explications que fournira le Conseil communal sur ces projets et mandats.
- **M.** Christophe Badertscher, PSD-JSJ, propose une diminution de 15'000 francs, de 75'000 francs à 60'000 francs à la rubrique 1400.31320.10 autorisation de l'État et mandats. Il pense que les compétences juridiques existent à l'interne pour ne pas demander trop d'actes de droit et d'avis juridiques.
- **M. Maël Bourquard**, PSD-JDJ, observe que la proposition de M. Schaller sur la rubrique *1401.31320.40 honoraires et prestations de service pour le cadastre* touche UETP, un service autofinancé, et que cet amendement n'amène rien.
- **M. Damien Chappuis**, maire, propose à Mme Studer de faire des propositions pour supprimer tout ou partie des RH si ces dernières sont jugées surdotées ou inutiles pour une administration de 350 personnes. Il renvoie M. Ribeaud à la page 50 du rapport qui donne le détail des projets RH et mandats à des tiers, soit la révision du règlement sur le personnel et la révision du système « base de données ERP ». Le maire souligne, pour la rubrique 1114.31320.00 agents de sécurité, la volonté du Conseil communal de recourir à des agents de sécurité en Vieille Ville les week-ends, la police municipale ne disposant que de deux agents la nuit pour toute la ville, ce qui est insuffisant. Il rappelle que, le cas échéant, il y aura des délais de dédite de trois mois à respecter.
- **M.** Emmanuel Koller a pris note de la proposition socialiste sur la rubrique 1400.31320.10 autorisation de l'État et mandats et peut l'accepter. En ce qui concerne la proposition du Centre sur la rubrique 1401.31320.40 honoraires et prestations de service pour le cadastre, M. Koller indique une augmentation de charges liée au passage à un cadastre en 3D. Si 50'000 francs sont retranchés dans cette rubrique, il faudra puiser sur la rubrique 9991.90110.91- prélèvements sur fonds cadastre. Pour lui, c'est donc « poche droite ou poche gauche ».
- **M.** Olivier Schaller, Le Centre, estime, en réponse à M. Bourquard, que si effectivement les modifications dans les services autofinancés n'ont pas d'influence sur le résultat du compte général, elles influencent le résultat du compte global, l'autofinancement, l'endettement, les ratios financiers « et tout le tralala ».

Fonction 2, formation

La parole n'est pas demandée.

Fonction 3, culture, sports, loisirs, églises

Mme Noémie Chiffelle Lachat, PSD-JSJ, propose une augmentation de 7'000 francs, de 65'000 francs à 72'000 francs, à la rubrique 3419.36364.21 - diverses manifestations. Elle trouve toute économie sur ce poste dommageable pour les associations et les sociétés qui participent à la bonne marche des manifestations.

- **M. Christophe Gunter**, PLR et PVL, propose une diminution de 11'000 francs, de 11'000 francs à 0 francs, à la rubrique 3294.36364.32 jumelages. M. Günter souhaite biffer les coûts du jumelage avec le Nicaragua.
- **M. Claude Schluchter** soutient en tant que conseiller communal la coupe dans la rubrique 3419.36364.21 diverses manifestations, l'idée étant de moins arroser tout le monde, mais souhaite à titre personnel qu'on accepte la diminution proposée par le groupe socialiste et en est très content.
- À M. Günter, M. Schluchter indique que ce sont 10'000 francs qui vont au Nicaragua dans le cadre des jumelages. Delémont est aussi jumelée à Belfort, et un petit montant de 1'000 francs y est consacré. Il l'invite à reformuler sa proposition, si seul le Nicaragua est visé par intervention.

Fonction 4, santé

M. Michel Rion, CS-POP et VERT·E·S, propose une augmentation de 33'000 francs, de 10'000 francs à 43'000 francs, au chapitre *4320 - lutte contre les maladies*. Si la pandémie et son cortège de mesures de

lutte appartiennent au passé, leurs séquelles sont encore bien présentes, sur la santé psychique des jeunes en particulier. M. Rion propose donc de revenir au montant inscrit au budget 2022 et de le consacrer en particulier à la prévention des maladies non transmissibles.

M. Damien Chappuis, maire, rappelle que cette rubrique avait été créée pendant le Covid pour la détacher au niveau comptable des rubriques prises à la répartition des charges entre les communes du district. M. Chappuis ne sait pas s'il restera des charges à prendre en considération en 2023, raison pour laquelle 10'000 francs y sont inscrits, mais le Conseil communal s'oppose à l'augmentation de 33'000 francs et pense que M. Rion se trompe d'échelon, la politique de la santé se fait à l'échelon cantonal et fédéral.

Fonction 5, prévoyance sociale

Mme Laurence Studer, UDC, en vient à la rubrique 5343.36121.25 - aide financière à Clair-Logis. Cette rubrique est garnie de 100'000 francs, et l'élue s'oppose à la demande reçue du Conseil communal par courriel de la porter à 500'000 francs.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT·E·S, propose d'augmenter de 4'000 francs, de 13'000 francs à 17'000 francs, la rubrique *5446.3199.00 - crédit du Conseil des jeunes*. Cette institution fonctionne assez bien, observe Mme Rohner, elle permet aux jeunes de découvrir la démocratie, en 2023 comme en 2022.

Mme Tania Schindelholz, CS-POP et VERT-E-S, propose six amendements dans le chapitre *5792 - autres assistances sociales*. Mme Schindelholz assène que son groupe soutiendra toujours les personnes les plus vulnérables et les institutions qui leur viennent en aide. Les montants proposés sont ceux du budget 2022 :

- augmentation de 20'000 francs, de 40'000 francs à 60'000 francs, pour la rubrique 5792.31300.00 prestations et aide à la réinsertion et allocations d'incitation à la formation;
- augmentation de 10'000 francs, de 30'000 francs à 40'000 francs, pour la rubrique 5792.31320.00 politique sur le logement ;
- augmentation de 8'999 francs, de 1 franc à 9'000 francs, pour la rubrique *5792.36340.00 subvention aux institutions privées* ;
- augmentation de 5'000 francs, de 20'000 francs à 25'000 francs, pour la rubrique 5792.36340.03 intégration des étrangers ;
- augmentation de 40'000 francs, de 40'600 francs à 80'600 francs, pour la rubrique 5792.36350.00 subventions et développements sociaux ;
- augmentation de 2'400 francs, de 21'600 francs à 24'000 francs, pour la rubrique 5792.36381.00 coopération, FICD/interAgir.
- **M.** Christophe Badertscher, PSD-JDJ, suivra en bonne partie les propositions de CS-POP et VERT-E⋅S. Concernant la rubrique *5792.31300.00 prestations et aide à la réinsertion et allocations d'incitation à la formation*, M. Badertscher pense qu'il faut cette année surtout faire la promotion de ces mesures, les rendre visibles pour ceux qui en ont besoin, et le montant proposé par le Conseil communal semble suffisant pour cela. Le groupe socialiste propose en revanche d'augmenter de 12'000 francs, de 30'000 francs à 42'000 francs, la rubrique *5453.36370.00 sacs-poubelle pour les familles*, un sérieux coup de pouce selon ce papa de jumelles.
- **M. Michel Rion**, CS-POP et VERT-E-S, suit le PSD-JSJ sur ce point et trouve en particulier trop contraignant de restreindre l'accès aux sacs-poubelle aux seuls détenteurs de la carte culture de Caritas. Tous les potentiels bénéficiaires de cette carte ne la demandent pas, pourquoi leur imposer une démarche supplémentaire pour obtenir des sacs ? Son groupe partage l'avis que cette prestation pourrait être mieux ciblée, mais pas de cette manière.
- **M. Maël Bourquard**, PSD-JDJ, entend défendre Clair-Logis bec et ongles et annonce le dépôt d'une motion interpartis ce soir même. Concernant la rubrique *5343.36121.25 aide financière à Clair-Logis*, aucune proposition ne sera faite par son groupe, qui rejoint ici Mme Studer. M. Bourquard estime qu'il appartient au Conseil communal de faire une proposition et évoque un manque de responsabilité. Il appelle à un débat sur Clair-Logis, fondation et bâtiment.
- M. Patrick Chapuis demande la prolongation de son temps de parole.

DÉCISION : la prolongation du temps de parole est acceptée.

M. Patrick Chapuis se réfère aux échanges de courriels entre membres du Conseil communal et responsables des groupes, se dit surpris par certaines réactions et tient à apporter quelques précisions. Il insiste sur la volonté de transparence totale de l'Exécutif dans ce dossier. Le Conseil communal a apporté plusieurs informations lors de la séance du Conseil de Ville du 12 décembre 2022, dans le cadre du débat sur la subvention complémentaire de 220'000 francs accordée à Clair-Logis pour réalimenter les fonds

propres de la fondation. Une perte finale estimée entre 0 et 500'000 francs y a été évoquée pour l'exercice 2023. Les impératifs sont connus et il est impossible de les ignorer sans risquer des conséquences négatives pour Clair-Logis et la Municipalité. M. Chapuis rappelle deux points d'histoire : le 21 décembre 2020, la Commune et la Compagnie des Parcs du Pont-Neuf SA ont signé un droit de superficie libellé ainsi à son art. 2.1 : « la superficiaire est autorisée à déconstruire le bâtiment actuel et à construire, entretenir et exploiter sur le n° 5363 un nouveau bâtiment destiné à l'accueil des ainés, comprenant 32 lits UVP, 21 lits EMS, 9 appartements protégés et un centre de jour spécialisé dans l'accueil des personnes atteintes de troubles cognitifs de 10 places faisant l'objet d'une demande de permis de construire définitive ». Le 12 janvier 2021, les représentants de la Fondation Clair-Logis ont signé un contrat de bail, toujours avec la Compagnie des Parcs du Pont-Neuf SA, portant sur une durée de 20 ans. En 2023, cela a déjà été dit à cette tribune, la fondation n'aura pas toutes les ressources financières nécessaires pour faire face à ses charges et le déficit serait, selon les dernières informations, de 450'000 francs à 500'000 francs. Pourquoi ne pas l'avoir intégré plus rapidement dans le budget 2023 ? Parce que le Conseil communal était dans l'attente d'avis de droit qui lui sont parvenus les 17 et 21 mars derniers. Clair-Logis a besoin du soutien de la Commune, par l'augmentation de la ligne budgétaire concernée ce soir ou par un dépassement de rubrique à l'occasion de la présentation des comptes de l'année en cours. Cela étant dit, les perspectives quant au développement des affaires de Clair-Logis sont bonnes. Lors des journées portes ouvertes sur invitation des 3 et 4 mars derniers, plus de 200 personnes ont visité les appartements-témoins. Huit des neuf appartements protégés sont loués, et une dizaine d'anciens patients souhaitent réintégrer le nouvel établissement.

- M. Chapuis convient que la diminution de la rubrique 5343.36121.25 crédit du Conseil des jeunes, n'est pas explicable. Pour la rubrique 5453.36370.00 sacs-poubelle pour les familles, il n'a pu que demander des explications. Pour ce qui concerne les rubriques du chapitre 5792 autres assistances sociales, pour lesquelles des augmentations sont demandées, il tient à préciser que depuis sa prise de mandat le 1er janvier, les chiffres n'ont plus été touchés. Il conclut que dans un souci de collégialité vis-à-vis du Conseil communal, il propose de maintenir les lignes proposées dans le budget.
- **M.** Damien Chapuis, maire, précise qu'en Commission des finances, le 6 mars, il a dit clairement lors de la première lecture du budget ne pas savoir si le montant de 100'000 francs budgétisé pour Clair-Logis serait suffisant. Or le budget devait être impérativement être envoyé le 7, mars, 20 jours avant la séance. Lors de la deuxième lecture en Commission des finances, le 13 mars, les chiffres n'étaient toujours pas connus et il fallait encore demander divers avis de droit. Ce n'est que le 21 mars que le Conseil communal a eu tous les éléments en main pour dire qu'il y aurait un dépassement de rubrique, et qu'il avoisinait les 450'000 francs à 500'000 francs. Longtemps après que le budget avait été envoyé, donc, et une modification n'était plus autorisée. Le Conseil communal ne peut pas faire cette proposition, et il ne peut pas être plus transparent.
- **M.** Patrick Chapuis livre une date supplémentaire, celle de la séance du Conseil de fondation, le 16 mars dernier. Lors de cette séance, le budget prévisionnel 2023 a été discuté, et il a alors obtenu les informations les plus précises.

Fonction 6, trafic, transports, télécommunications

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, propose d'ajouter 5'000 francs, de 0 à 5'000 francs, à la rubrique 6338.44702.50 - participation agglomération à la Vélostation. Elle regrette que ce montant ait disparu du budget 2023, alors que les communes des alentours utilisent cette infrastructure.

- **M.** Christophe Badertscher, PSD-JSJ, propose une diminution de 45'000 francs, de 95'000 francs à 50'000 francs, à la rubrique 6150.31321.00 mandats de génie civil. Une façon d'anticiper le coup de frein que subiront vraisemblablement les investissements, selon ce qui s'est dit ce soir, explique M. Badertscher. Il cite en l'approuvant Mme Domont qui, dans l'entrée en matière, a plaidé pour des projets qui fonctionnent avant de briller, et illustre son propos avec l'exemple de la passerelle sur les voies CFF. L'évaluation de la réduction étant cependant difficile, le groupe socialiste serait ouvert à revoir cette rubrique à la hausse à l'avenir, pour autant qu'elle descende aujourd'hui.
- **M.** Emmanuel Koller indique que le Conseil communal et son département entrent en matière sur la réduction des mandats de génie civil proposée, mais il se permet d'observer que le département UETP a besoin de compétences d'experts, ressources qu'il n'a pas à l'interne malgré Reflecta. Il s'étonne du manque de compréhension du fonctionnement de son département et conclut que les mandats externes sont souvent attribués suite à des initiatives prises par le Conseil de Ville.
- **M.** Damien Chappuis indique par rapport à la Vélostation, qu'il est impossible de prendre une décision qui implique l'Agglo. Mais étant un des membres du conseil, le maire relaiera cette demande et s'assurera qu'elle soit verbalisée. À voir ce que le conseil de l'Agglo pourra faire par le biais de son assemblée, le souhait étant que le Vélostation s'autofinance.

Fonction 7, protection de l'environnement, aménagement du territoire

Mme Laurence Studer, UDC, propose une diminution de 25'600 francs, de 26'500 francs à 0 franc, à la rubrique 7300.31300.01 - étude sur la gestion des déchets. Ce montant revient budget après budget, et Mme Studer se demande pourquoi ; dans son souvenir, cette étude était liée à la construction de la déchèterie.

M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT-E-S, propose une augmentation de 10'000 francs, de 20'000 francs à 30'000 francs, à la rubrique *7900.31321.03 - nature et paysage*. Difficile, selon M. Weissbrodt, de ne pas souhaiter un retour au montant du budget 2022, au vu de l'accélération des changements climatiques, des engagements pris en termes de végétalisation des espaces publics ou de biodiversité et du très attendu plan climat.

Mme Suzanne Maitre Schindelholz, PCSI, propose une augmentation de 40'000 francs, de 20'000 francs à 60'000 francs, à la rubrique *7308.36364.00, Vilebrequin*. La bibliothèque d'objets a fonctionné en 2022 grâce à du bénévolat et à des aides qui ne sont plus acquises cette année. Il lui faut un coup de pouce pour 2023, à réévaluer pour le prochain budget. Utiliser plus longtemps, réparer, réutiliser et recycler, ce sont les objectifs du Vilebrequin. Il faut les soutenir, conclut Mme Schindelholz.

M. Christophe Badertscher, PSD-JSJ, propose une diminution de 45'000 francs, de 95'000 francs à 50'000 francs, à la rubrique 7900.31321.01 - mandats UETP. C'est le pendant, en fonction 7, de la rubrique discutée en fonction 6. Revenant sur les propos de M. Koller et le besoin de son département en spécialistes, M. Badertscher est d'avis qu'avec des explications circonstanciées sur les mandats nécessaires à la bonne réalisation de projets, il sera toujours possible de rediscuter d'un dépassement de cette rubrique, comme de la précédente. Il faut plus de détails, une meilleure visibilité sur ces projets. Avec Reflecta, une baisse des mandats avait quand même été annoncée, or ces mandats ne diminuent pas, en particulier dans les deux rubriques citées ici. En revanche, les groupes extrêmement virulents par rapport aux volumes de mandats ne font pas de propositions de réduction de la voilure, ce qui étonne M. Badertscher. Le PSD-JSJ soutient la proposition du PCSI sur le Vilebrequin.

Mme Jeanne Beuret, CS-POP et VERT-E-S, rejoint la proposition du PCSI sur le Vilebrequin, né dans la foulée d'une motion sur l'économie circulaire adoptée par le Conseil de ville.

- **M.** Emmanuel Koller explique que le montant de la rubrique 7300.31300.01 étude sur la gestion des déchets est bien lié à la construction de la déchèterie, qui implique une analyse de la gestion des déchets, laquelle s'est déjà déployée ces dernières années et est toujours en cours, tant le sujet est vaste. Pour la rubrique 7900.31321.01 mandats UETP, même remarque que pour la rubrique 6150.31321.00 mandats de génie civil, le Conseil communal et le département acceptent la réduction proposée.
- M. Patrick Chapuis indique que le montant de la rubrique Vilebrequin a été maintenu par rapport au budget 2022 sans y apporter de changement. Il comprend les arguments développés ce soir, cette nouvelle association doit se faire connaître afin que son développement se fasse positivement. À titre de comparaison avec d'autres sites similaires en Suisse romande, elle a besoin de 700 membres, or elle en compte 50. M. Chapuis invite donc les élu-es à y adhérer et à y faire adhérer mais, par souci de collégialité, maintient la position du Conseil communal par rapport à la ligne budgétaire.

Fonction 8, économie publique

M. Olivier Schaller, Le Centre, propose une diminution de 88'000 francs, de 238'000 francs à 150'000 francs, à la rubrique 8713.31320.00 - prestations SACEN SA. Les comptes des années passées montrent des montants relativement modestes pour cette rubrique. M. Schaller se demande si les tarifs de SACEN SA sont indexés aux prix de l'électricité. Il observe que SACEN SA appartient en partie à la Municipalité de Delémont et est dirigée par un chef de service qui a récemment changé de voiture. Il s'étonne donc de l'important montant porté au budget 2023 et demande des explications pour cette rubrique.

Rubrique 8718.43099.00 - vente d'énergie produite. Il s'agit ici de l'énergie photovoltaïque produite sur le toit du bâtiment des SI. Les comptes 2021 indiquent une recette de 808'000 francs, à cette époque l'énergie était rachetée 10 centimes le kWh. Au 1^{er} janvier 2023, le prix est passé à 17 centimes le kWh, une augmentation de 70% qui n'est pas reflétée dans le budget. Une augmentation de recettes de 500'000 francs est proposée.

Rubrique 8723.46990.25 - taxe CO_2 , recettes de 1'620'000 francs. Ce montant est à mettre en relation avec la rubrique 8723.36990.25 - taxe CO_2 , charges de 1'920'000 francs. Le Service du gaz paye une taxe CO_2 sur le gaz qu'il achète pour 1'920'000 francs et il refacture une taxe CO_2 sur le gaz qu'il vend pour 1'620'000 francs, soit 300'000 francs de moins, étant donné qu'en principe on n'accorde pas de rabais sur la taxe CO_2 et qu'on ne stocke pas de gaz. Une perte de 300'000 francs étonnante.

Mme Murielle Macchi-Berdat s'étonne en préambule des considérations de M. Schaller sur la situation privée d'un collaborateur, juge ces propos inadmissibles et indignes de sa fonction de conseiller de Ville. La conseillère communale précise que SACEN SA n'est pas une société appartenant à la Ville de Delémont mais une société regroupant dix communes du Jura et du Jura bernois. La présidence est assurée par un conseil d'administration et la direction, tournante, par le service technique de l'une des dix communes, en l'occurrence Delémont. Les prestations SACEN SA s'expliquent ainsi : dans les comptes 2021, on est autour de 130'000 francs qui correspondent essentiellement à des achats d'électricité. Dans le budget 2022, le montant de 300'000 francs est élevé parce que dedans, il y a des paiements *one shot* pour intégrer deux nouvelles sociétés, inera SA et sd ingénierie SA. Dans le budget 2023, le montant de 238'000 francs est relativement élevé parce que dedans, il y a l'acquisition de compteurs intelligents, ce qu'il n'y avait pas avant, mais ces charges se retrouvent dans les recettes, lorsque ces compteurs sont revendus. Il faut donc mesurer que si on fait des propositions dans la diminution de charges, cela a un impact sur les recettes et sur la redistribution du bénéfice à la Ville.

La vente d'énergie produite est la vente d'énergie issue des centrales photovoltaïques ou de la Grande-Écluse. La rétribution à 10 cts ne figure pas dans cette rubrique-là mais dans la rubrique 8713.31204.00 - achats d'électricité. Si on augmente cette rubrique de vente d'énergie produite, cela signifie que l'on devra monter les prix de l'électricité, le Conseil communal ne le souhaite pas, cela peut avoir des conséquences fâcheuses.

La taxe CO₂ est effectivement une rubrique qui s'équilibre entre charges et recettes ; mais dans la taxe CO₂ à 1'900'000 francs en termes de charges, on a aussi le financement des certificats de compensation CO₂ des achats de gaz. Et si on a une recette de 1'600'000 francs, les 300'000 francs de différence figurent dans les ventes de gaz parce que les compensations se font en fonction du gaz vendu.

Fonction 9, finances impôts

La parole n'est pas demandée.

- M. Khelaf Kerkour, président, décide une suspension de séance, le temps de préparer le vote électronique.
- **M.** Damien Chappuis, maire, découvre avec surprise la proposition de Mme Laurence Studer pour la rubrique 0220.31000.00 personnel administratif et s'oppose à ce qu'elle soit votée.
- M. Khelaf Kerkour, président, décide de faire voter cette proposition.
- <u>DÉCISION 1</u>: la proposition de Mme Laurence Studer, UDC, de réduire de 50'000 francs la rubrique 0220.30100.00 personnel administratif, est rejetée par 26 voix contre 6. Il y a 6 abstentions.
- <u>DÉCISION 2</u>: la proposition de Mme Jeanne Beuret, CS-POP et VERT-E-S, d'allouer 20'000 francs au chapitre *1114 police communale et intercommunale*, est rejetée par 21 voix contre 10. Il y a 9 abstentions.
- <u>DÉCISION 3</u>: la proposition de Mme Jeanne Beuret, CS-POP et VERT-E-S, de réduire de 60'000 francs la rubrique 1114.31320.00 agents de sécurité est acceptée par 21 voix contre 18 voix pour la proposition de Mme Suzanne Maitre Schindelholz, PCSI, de réduire de 40'000 francs la rubrique 1114.31320.00 agents de sécurité.
- <u>DÉCISION 4</u>: la proposition de Mme Jeanne Beuret, CS-POP et VERT-E-S de réduire de 60'000 francs la rubrique 1114.31320.00 agents de sécurité est acceptée par 34 voix contre 1. Il y a 4 abstentions.
- <u>DÉCISION 5</u>: la proposition de M. Christophe Badertscher, PSD-JSJ, de réduire de 15'000 francs la rubrique 1400.31320.10 autorisations de l'État et mandats est acceptée par 39 voix. Il y a 1 abstention.
- <u>DÉCISION 6</u>: la proposition de M. Olivier Schaller, Le Centre, de réduire de 50'000 francs la rubrique 1401.31320.40 honoraires et prestations de service est refusée par 21 voix contre 16. Il y a 3 abstentions.
- <u>DÉCISION 7</u>: la proposition de M. Christophe Günter, PLR et PVL, de réduire de 10'000 francs la rubrique 3294.36364.32 jumelages est refusée par 32 voix contre 5. Il y a 2 abstentions.

- <u>DÉCISION 8</u>: la proposition de Mme Noémie Chiffelle Lachat, PSD-JSJ, d'augmenter de 7'000 francs la rubrique 3419.36364.21 diverses manifestations est acceptée par 23 voix contre 14. Il y a 3 abstentions.
- <u>DÉCISION 9</u>: la proposition de M. Michel Rion, CS-POP et VERT-E-S, d'augmenter de 33'000 francs le chapitre *4320 lutte contre les maladies* est acceptée par 22 voix contre 18.
- <u>DÉCISION 10</u>: la proposition de Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT-E-S, d'augmenter de 4'000 francs la rubrique 5446.31999.00 crédit du conseil delémontain des jeunes est acceptée par 26 voix contre 14.
- DÉCISION 11: la proposition de M. Christophe Badertscher, PSD-JSJ, et de M. Michel Rion, CS-POP et VERT-E-S, d'augmenter de 12'000 francs la rubrique 5453.36370.00 sacs-poubelle pour les familles est acceptée par 26 voix contre 9. Il y a 5 abstentions.
- <u>DÉCISION 12</u>: la proposition de Mme Tania Schindelholz, CS-POP et VERT-E-S, d'augmenter de 20'000 francs la rubrique *5792.31300.00 prestations et aide à la réinsertion et AIF* est refusée par 21 voix contre 15. Il y a 3 abstentions.
- <u>DÉCISION 13</u>: la proposition de Mme Tania Schindelholz, CS-POP et VERT-E-S, d'augmenter de 10'000 francs la rubrique *5792.31320.00 politique sur le logement* est acceptée par 22 voix contre 12. Il y a 5 abstentions.
- <u>DÉCISION 14</u>: la proposition de Mme Tania Schindelholz, CS-POP et VERT-E-S, d'augmenter de 8'999 francs la rubrique *5792.36340.00 subventions aux institutions priv*ées est acceptée par 23 voix contre 16.
- <u>DÉCISION 15</u>: la proposition de Mme Tania Schindelholz, CS-POP et VERT-E-S, d'augmenter de 5'000 francs la rubrique *5792.3640.03 intégration des étrangers* est acceptée par 25 voix contre 13.
- <u>DÉCISION 16</u>: la proposition de Mme Tania Schindelholz, CS-POP et VERT-E-S, d'augmenter de 40'000 francs la rubrique *5792.3635.00 subventions et développements sociaux* est acceptée par 24 voix contre 15. Il y a 1 abstention.
- <u>DÉCISION 17</u>: la proposition de Mme Tania Schindelholz, CS-POP et VERT-E-S, d'augmenter de 2'400 francs la rubrique *5792.36381.00 coopération FICD/interAgir* est acceptée par 24 voix contre 13. Il y a 2 abstentions.
- <u>DÉCISION 18</u>: la proposition de M. Christophe Badertscher, PSD-JSJ, de diminuer de 45'000 francs la rubrique 6150.31321.00 mandats génie civil est acceptée par 38 voix. Il y a 1 abstention.
- <u>DÉCISION 19</u>: la proposition de Mme Laurence Studer, UDC, de diminuer de 25'600 francs la rubrique 7300.31300.01 étude sur la gestion des déchets est acceptée par 23 voix contre 9. Il y a 7 abstentions.
- <u>DÉCISION 20</u>: la proposition de Mme Suzanne Maitre Schindelholz, PCSI, de Mme Jeanne Beuret, CS-POP et VERT-E-S, et de M. Christophe Badertscher, PSD-JSJ, d'augmenter de 40'000 francs la rubrique *7308.36364 Vilebrequin* est acceptée par 29 voix contre 10. Il y a 1 abstention.
- <u>DÉCISION 21</u>: la proposition de M. Christophe Badertscher, PSD-JSJ, de diminuer de 45'000 francs la rubrique *7900.31321.01 mandats UETP* est acceptée par 38 voix. Il y a 2 abstentions.
- <u>DÉCISION 22</u>: la proposition de M. Matthieu Weissbrodt, CS-POP et VERT·E·S, d'augmenter de 10'000 francs la rubrique *7900.31321.03 nature et paysage* est acceptée 23 voix contre 16.
- <u>DÉCISION 23</u>: la proposition de M. Olivier Schaller, Le Centre, de diminuer de 88'000 francs la rubrique 8713.31320.00 prestations SACEN SA est refusée 23 voix contre 11. Il y a 6 abstentions.

<u>DÉCISION 24</u>: la proposition de M. Olivier Schaller, Le Centre, d'augmenter de 360'000 francs la

rubrique 8718.43099.00 - vente d'énergie produite est refusée par 23 voix contre 11.

Il y a 6 abstentions.

<u>DÉCISION 25</u>: la proposition de M. Olivier Schaller, Le Centre, d'augmenter de 300'000 francs la

rubrique 8723.46990.25 - taxe CO₂ est refusée par 22 voix contre 12. Il y a

6 abstentions.

M. Damien Chappuis, maire, indique qu'il devra encore s'assurer que les 25'600 francs de l'étude sur la gestion des déchets qui a été refusée viennent en déduction du seul compte de résultat 90. Le budget initial qui présentait un excédent de charges de 1'260'911 francs au compte général 900 augmente de 7'399 francs, à 1'268'310 francs. Si on reporte cette augmentation de 7'399 francs et la diminution des 25'600 francs de l'étude sur la gestion des déchets, le compte de résultat global 90 passe de 1'646'431 francs à 1'628'230 francs.

DÉCISION FINALE : le budget 2023 est accepté par 32 voix contre 1. Il y a 6 abstentions.

7. INTERPELLATION 3.02/23 - « MARKETING DANS L'ACTION ET LA POLITIQUE PUBLIQUE. L'UTILISATION DE TECHNIQUES COMPORTEMENTALES ET PUBLICITAIRES AFIN D'ENTRAINER DES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENT DES USAGERS PAR DES MESURES INDIRECTES DE RÉÉDUCATION. EST-CE COMPATIBLE AVEC LE LIBRE ARBITRE DÉMOCRATIQUE DE CITOYENS ET DE CONSOMMATEURS AUTONOMES ET RESPONSABLES ? », UDC, M. DOMINIQUE BÄTTIG

Point reporté

8. INTERPELLATION 3.03/23 - « PROJET DE RÉVISION DU RCC », PSD-JSJ, MME JEANNE BOILLAT

Point reporté

9. RÉPONSE AU POSTULAT 4.03/22 - « PROTÉGER LES SOLS POUR PROTÉGER LES EAUX », PSD-JSJ, M. CHRISTOPHE BADERTSCHER

Point reporté

10. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/22 - « CANICULES, CLIMATISATION, PANNEAUX SOLAIRES : CLIMATISER AVEC DE L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE EST-IL POSSIBLE ? », PSD-JSJ, M. MARC RIBEAUD

Point reporté

12. DIVERS

La parole n'a pas été demandée.

Interventions déposées :

- Question écrite 2.06/23 « À propos de la visite de l'ambassadrice du Nicaragua », UDC, M. Dominique Baettig
- Interpellation 3.04/23 « Comptoir delémontain son avenir », PLR et PVL, M. Pascal Domont
- Interpellation 3.05/23 « Pour faire tomber les barrières de l'inclusion », CS-POP et VERT-E-S, Mme Jeanne Beuret
- Interpellation 3.06/23 « Passerelle CFF : y a-t-il des alternatives ? », PSD-JSJ, M. Maël Bourquard
- Postulat 4.01/23 « Des commerces et autres services accessibles aisément à tous en Vieille Ville de Delémont », UDC, M. Dominique Baettig
- Motion interpartis 5.01/23 « Clair-Logis en mains publiques bis », PSD-JSJ, CS-POP et VERT-E-S, UDC, M. Maël Bourquard

M. Khelaf Kerkour, président, lève la séance à 23h13.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : La secrétaire :

Khelaf Kerkour Catherine Friedli

Delémont, le 13 avril 2023